



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Région SUD EST : 06 43 44 93 82 - 06 23 52 24 13
Section Alpes/Vaucluse
Secrétaires territoriaux : **C**hristophe Mittou et Hélène Berrier

**« C'est dans le vide de la pensée
que s'inscrit le mal »**

Hannah Arendt

COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE DU 2 AVRIL AVEC LE DT ALPES/VAUCLUSE POUR LE FOYER DES PROVENCALES



Depuis le début de la crise sanitaire, nombreux sont les collègues qui nous ont alertés sur la gestion de la crise par la Dt. La qualité de la communication, de l'écoute et du concept élastique de la bienveillance envers les personnels était au départ très aléatoire. Nous avons ainsi plusieurs fois interpellé le niveau territorial, puis régional, notamment pour les personnels du foyer des Provençales, mais aussi pour certains services de milieu ouvert. Le dialogue social semblait, au départ, complètement remis au placard.

Nous avons déjà pu constater que l'envoi de la plaquette ronflante et boursoufflée du projet territorial, avec diligence et ostentation, peu avant la crise, manifestait un désintérêt absolu pour le dialogue social. Ce constat inclinait à considérer que la Dt et les directions de service pouvaient gérer la vie institutionnelle de la PJJ du territoire à travers leurs tableaux de bord. La tragique suite des événements aura au moins permis de démontrer que sans les fonctionnaires sur les terrains, rien n'est possible.

Nous avons donc demandé une rencontre avec la Dt sur les différents PCA (Plan de continuité d'activité). A la fois pour en dénoncer les incohérences, mais aussi pour obtenir un nécessaire réajustement avec la réalité des terrains et les besoins en matière de sécurité sanitaire pour les jeunes et les professionnel.les. Les moyens techniques n'étant pas encore en adéquation avec la situation à la PJJ, nous avons accepté de nous déplacer à la dt, avec toutes les mesures de précaution d'usage. Le Dt, sans la présence de la DTA, a demandé la présence du directeur de service de l'EPEI et le bureau syndical avait une délégation de trois professionnel.les de l'EPEI.

L'axe principal de cette audience concernait le fonctionnement du foyer « Les Provençales ». Alors que la question de la fermeture était encore sous-jacente récemment, on se rend compte aujourd'hui de l'importance de ce dispositif dans l'architecture de la PJJ. Durant cette audience, les collègues du foyer ont surtout martelé le besoin

d'être entendus. Le Dt et le Directeur de service ont entendu ces revendications fortes de l'équipe et se sont dit ouverts à toutes les propositions d'organisation du foyer. Nous avons principalement évoqué des points concrets. Dans ce contexte de crise, nous avons insisté tout particulièrement, sur l'importance de changer de paradigme managérial, en associant les professionnel.les dans les prises de décision. On sait, notamment, que les points de tension en foyer tournent souvent autour de la structure des emplois du temps. Le directeur a acté d'associer l'équipe à l'organisation des emplois du temps.

Avec un nombre d'absences conséquents, le foyer se retrouve en difficulté en nombre de professionnel.les. Certaines absences ne sont cependant étaient cependant antérieures à la crise sanitaire. La DT a lancé un appel à volontariat, que nous avons requalifié en appel à solidarité pour renforcer l'équipe du foyer. Rappelons aussi que le foyer se trouvait déjà en sous-effectif avant le début de la crise, ce que nous avons dénoncé dans une précédente audience portant sur les postes proposés à la CAP. Comme pour ce qui se joue de manière dramatique dans les hôpitaux publics, les conséquences des pénuries ont une cause : l'austérité et les choix budgétaires des gouvernements. Si la DIR avait fait le choix de recruter des éducateurs.rices dès les premières carences au foyer, on n'en serait sans doute pas dans cette situation. Et les professionnel.les seraient déjà en poste. Pas d'anticipation, pas de vision à long terme. Ces politiques à la petite semaine doivent cesser. Au passage, le Dt nous confirmera aussi la suppression des deux postes d'éducateurs.rices à l'UEMO d'Orange pour la prochaine CAP. Là encore, son discours se perd dans un processus déjà éculé quand il prône une doctrine nationale future qui consisterait à ajuster selon les besoins en recrutement de contractuel.les. Exactement, ce qu'il faut stopper. Comme de nombreuses voix le portent aujourd'hui sur un plan de politique générale, toute la question est de savoir si l'on va reconstruire le modèle existant ou le réinventer. Nous exigerons auprès de la Dir le maintien, coûte que coûte, de ces deux postes.

La question des heures de récupérations a également été soulevée. Il a fallu rappeler que les professionnel.les restaient maîtres de leur vie privée pour décider à quel moment il leur semblait nécessaire de poser ces heures de récupération, dans le souci évident des principes inhérents au travail collectif et les impératifs qui peuvent en découler en matière d'égalité de traitement. Il a donc été acté que les récupérations seraient décidées après échanges entre les professionnels.les, leur Rue et leur directeur, ce qui était tout sauf une évidence. Le Dt a évoqué le principe d'autorité bienveillante à ce propos, et nous lui avons rétorqué que cette autorité bienveillante devait surtout s'appliquer quand il s'agissait de garantir les droits des personnels.

Nous avons ainsi appris que l'Adjointe administrative du foyer avait été appelée à plusieurs reprises alors qu'elle se trouvait en situation d'ASA. Le Dt nous a affirmé qu'elle ne serait plus sollicitée qu'une demi-journée par semaine au vu de ses contraintes familiales. Ce point n'a pas été pris en compte dans la foulée et nous avons dû à nouveau interpellé le Dt sur ce point le lendemain. Nous serons vigilants sur le respect de ce cadre.

Certaines propositions destinées à proposer un contenu éducatif différent ont été mis sur la table. La proposition de l'UEAJ de prendre en charge certains jeunes du foyer dans leurs locaux, le temps du confinement, a été retenue, alors qu'elle avait jusqu'à lors été balayée d'un revers de la main. Il va de soi que cela se fera dans le cadre d'un respect drastique des conditions sanitaires en vigueur.

L'adjointe technique polyvalente ne viendra pas tous les jours, car des personnels d'une société de nettoyage sont censés venir tous les jours pour désinfecter le foyer. Nous avons régulièrement demandé au Dt que ces personnels employés par des sociétés externes, souvent peu scrupuleuses des questions de sécurité et des droits des salariés, bénéficient d'une attention particulière de la DT en la matière, particulièrement dans la période actuelle.

Le Dt a aussi accepté notre demande d'assouplir certaines dispositions concernant la confection des repas, conscient qu'en cette période de crise, il était important de supprimer des points de tension. Nous avons demandé que soit pris en compte le fait que l'agent technique cuisine se retrouve seul depuis un moment. Nous reprendrons ces points concernant la cuisine ultérieurement, car ils dépassent la stricte question de la cuisine et nécessitent un échange plus approfondi avec la DT.

Concernant la nécessité de faire appel à des professionnel.les des autres services de la PJJ, nous avons dû préciser le cadre dans lequel s'opéraient ces missionnements. Surtout, nous avons exigé d'avoir une lisibilité totale sur la situation réelle du foyer. Si le besoin de faire appel à des professionnel.les volontaires pour être missionné.es est identifié, nous avons exigé que ces missionnements soient cadrés et limités dans le temps et ouverts à tous les corps dits éducatifs, directeurs.trices, Rues compris. Même si nous savons que certains corps de métiers sont particulièrement sollicités ces dernières semaines.

Par ailleurs, le Dt a confirmé une information transmise la veille par le Dir. Des éducateurs.trices du CER des Hautes Alpes, sont censé.es venir renforcer l'équipe du foyer. Tout en précisant que ces professionnel.les seraient aussi amené.es à renforcer le foyer de l'Escaillon à Toulon, en grande difficulté depuis le début de la crise. Par ailleurs, le Centre Fermé de Montfavet pourrait aussi s'adjuger le bénéfice de ces renforts en personnels éducatifs, le cas échéant. La potentielle arrivée de professionnel.les du secteur associatif, du groupe SOS pour être précis, est une situation singulière et inédite qui s'explique sans doute par la décision de fermeture de la session du CER Haute Alpes, qui ne réouvrira que début juin, a priori. Rappelons que ce secteur associatif est subventionné par la DIR PJJ Sud-Est et, qu'en l'occurrence, il ne nous paraît pas scandaleux de renforcer les équipes du service public en difficulté avec les personnels de ce secteur. Néanmoins, cela aura pour conséquences, pour ces professionnel.les, des déplacements importants et des changements de lieux de travail, sans compter qu'il s'agit pour les équipes du foyer de pouvoir les intégrer au mieux dans un cadre éducatif existant. Encore une fois, c'est le manque d'anticipation et la politique à la petite semaine qui sont en cause.

Sur notre demande pressante, le dt nous a assuré continuer la campagne de recrutement de 3 contractuel.les pour l'UEHC. Des entretiens professionnels seraient prévus.

La question des effectifs des jeunes a également fait l'objet d'un long échange. Le foyer accueillait huit jeunes au début de la crise. Trois n'ont pas eu de solution familiale immédiate. Lors d'un échange institutionnel récent avec l'équipe, le Dt s'était engagé à ne pas dépasser la capacité de huit jeunes à moyen terme. La crise sanitaire est passée par là et a remis cet engagement en question. Deux jeunes ont été admis au foyer, le même jour... Même si nous ne contestons évidemment pas la nécessité de ces placements, encore une fois, nous constatons que l'équipe n'a été ni saisie, ni prise en considération. Le dt nous a expliqués que l'admission de ces deux jeunes était incontournable, car légitime et en adéquation avec nos missions. Pour autant, on peut s'interroger sur les conséquences induites par ces admissions sans concertation. Avec dix jeunes pris en charge, le foyer ne peut donc plus accueillir d'autres jeunes.

Nous avons aussi demandé au DT que des tests soient effectués. Le directeur de l'EPEI a contacté l'ARS, sans résultat probant. La situation semble avoir évolué depuis car certains laboratoires proposeraient des tests en extérieur en Vaucluse, sous prescription médicale. Ne peut-on anticiper et prendre des contacts pour des jeunes ou des personnels qui présenteraient certains symptômes ? Nous insistons sur l'importance de demander auprès des services compétent la possibilité de faire tester les mineurs et professionnels qui seraient malades. Les jeunes pris en charge par la PJJ sont en grande difficulté pour respecter le cadre des préconisations inhérentes au confinement, c'est à prendre en compte.

Le test est le seul moyen de rassurer et de sécuriser les équipes. Aujourd'hui, le foyer a à sa disposition du matériel adapté, gel et masques, mais il n'en demeure pas évident d'adapter les meilleurs gestes barrières et de confinement. Le protocole de fugue est un bel exemple de ce qui serait conforme aux mesures de sécurité dans un monde parfait, mais peu réalisable dans un foyer.

Cette question des retours des fugues et des allers et venues de certains jeunes, demeure un point faible dans les PCA. Nous demandons à ce que soient réfléchis différemment les protocoles et notamment dans l'hypothèse où plusieurs jeunes seraient atteints du covid 19. Il est aussi utile de préciser que ce ne sont pas des auscultations menées par la Dt, dont le savoir médical est, sans doute, incontestable, qui rassureront les personnels.

A la faveur de la propagation du Covid-19 et de la mise en place du confinement, certaines carences de l'État et des services publics ont été mises en évidence. La récente note de la DGAFP insistant sur les éventuelles mesures disciplinaires dans les situations de droit de retrait jugées illégitimes par l'administration elle-même, est une nouvelle démonstration d'une politique du mépris. Cela montre le manque de considération dans l'engagement pourtant sans faille des fonctionnaires, qui, pour nombre d'entre eux, et elles, risquent leur santé pour assurer la continuité de l'action publique. Nous demandons que les responsables mettent en application leur obligation générale de sécurité en matière de santé au travail, avec la même ardeur. Et comme le rappelle Solidaires dans un tract national, « *pourquoi pas, des sanctions à la clé de leurs manquements en la matière.* »

NB : luttevirale.fr site syndical qui comporte des fiches détaillées sur les droits, pour connaître tous vos droits dans cette période de confinement.